

Vignette clinique – Mme Sophie Santus – Jean et une rencontre essentielle

Jean est né en janvier 2002 et est donc âgé de 17 ans aujourd'hui. Jean a été placé avec son frère aîné dans une famille d'accueil de l'UAF alors qu'il était âgé de 1 an et demi.

Le juge des enfants avait ordonné le placement de la fratrie en août 2003 en raison de l'extrême fragilité des parents associée à leur pathologie alcoolique.

Le placement a pu se pérenniser jusqu'en juillet 2010. JEAN a alors 8 ans et demi.

Durant ce placement qui a duré 7 ans, les enfants sont restés accueillis dans la même famille d'accueil.

En avril 2010, le juge ordonne une mesure d'AEMO afin de préparer un retour au domicile chez le père. En juillet 2010, le juge ordonne la main levée du placement des 2 frères qui peuvent alors réintégrer le domicile paternel.

La mère, quant à elle, a complètement disparu de la vie de ses enfants depuis 2006.

Cette mesure d'AEMO sera renouvelée jusqu'au 30 novembre 2011 et relayée par une mesure AED en raison de l'absence de danger avéré. Cette mesure sera elle-même renouvelée jusqu'au 30 novembre 2013.

Au cours de ces renouvellements de prise en charge, il est constaté que le père des enfants s'investit de moins en moins dans la prise en charge éducative de ses enfants. JEAN, qui ne pose pas de problème de comportement particulier, est livré à lui-même et reste seul sur des temps longs au domicile familial.

La mère des enfants a réapparu au domicile du père et semble s'y être réinstallée.

JEAN a 11 ans et demi, il est scolarisé en 6^{ème}. Il n'est que très peu accompagné dans sa scolarité par ses parents qui montrent encore beaucoup de fragilité.

A compter d'avril 2014, est mise en place une mesure AEDR par un service de l'IDFHI. La famille sera reçue pour une première rencontre en mai 2014, hors présence du père qui se montre peu disponible.

Jean et son frère sont parties prenantes de cet accompagnement. Inversement l'adhésion du couple a été très irrégulière empêchant d'aller au bout des objectifs fixés. Cette mesure rendue inefficace par l'absence d'implication des parents prendra fin en décembre 2014. En octobre 2015 un rapport de l'assistante sociale du CMS alerte sur la dégradation de la situation au domicile familial.

Les parents de JEAN s'alcoolisent fortement et les enfants livrés à eux-mêmes, s'absentent régulièrement de l'école, notamment pour veiller sur leur mère dont ils craignent les chutes.

La demande est faite d'une mesure judiciaire d'investigation éducative.

En décembre 2015, le juge des enfants ordonne le placement jusqu'au 31 décembre 2016 en raison des conditions de vie et d'éducation des enfants compromises par l'alcoolisme des deux parents, le tout dans un climat de violence.

Les 2 jeunes sont orientés dans une MECS depuis le 30 mai 2016 suite à l'évaluation de l'UOE. Ils étaient alors en demande et dans une attente de leur placement.

Les parents obtiennent un droit de visite tous les 15j à domicile avec accompagnement éducatif qui pourra être allégé si la situation le permet, avec l'introduction progressive d'hébergement.

Le juge accorde à l'ancienne assistante familiale un droit de visite et d'hébergement aussi fréquent que possible. En effet, il a été repéré que cette famille d'accueil était considérée comme la deuxième famille des garçons.

Elle continue donc à les recevoir lors de week-end, vacances scolaires, d'évènements familiaux et festifs.

Jean est scolarisé en 3^{ème} et a pour projet d'intégrer une MFR en agriculture.

Les parents de JEAN sont hébergés chez la grand-mère paternelle et tentent de soigner leur problème d'alcool. Maintenant pris en charge, les parents peuvent investir le placement de leurs enfants ainsi que leur scolarité. En décembre 2016, le juge ordonne le renouvellement du placement jusqu'en juin 2018.

Les parents bénéficieront d'un hébergement à la faveur de Noël. La famille d'accueil continue à se mobiliser. En septembre 2017 Jean intègre un lycée professionnel agricole.

Dans cette vignette clinique que je viens de vous proposer, il semble que JEAN a pu bénéficier d'un parcours, certes long, puisqu'il a connu son premier accueil à un an et demi, mais dont il a pu tirer profit.

Aujourd'hui, il s'épanouit dans une voie professionnelle qu'il a choisie. Il a pu créer de véritables liens avec sa famille d'accueil qui est encore aujourd'hui une famille ressource pour lui.

Le retour au domicile du père en 2010, travaillé en amont par un service AEMO, a certes été quelque peu compliqué mais l'accompagnement par les différentes mesures- AEMO, AED, AEDR - a pu trouver écho chez les 2 garçons et leur père et la situation a été relativement stable jusqu'en 2013. A cette époque-là la mère revient au domicile du père et il semble que cela ait bousculé quelque peu la dynamique familiale par un environnement familial transformé.

Jean, placé très jeune, a pu grandir 7 ans dans un environnement sécurisé et en présence de son frère aîné qui partagera son quotidien tout au long de leurs parcours. Jean saura par la suite interpeller les adultes et sait nommer et identifier ses besoins de protection. Son regard est positif sur la mesure de placement, en lien sans doute avec sa première expérience de placement.

Les parents, aujourd'hui en reconstruction, adhèrent au placement et peuvent dire que depuis, ils ont plus de complicité et d'échanges avec leurs enfants. Le père suit une thérapie et a un traitement qui l'aide à soigner son addiction.